



ADo-MP/Philippeville, le 17 mars 2016

**COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
DE MOBILITE ET COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE
FLOREFFE**
du 15 mars 2016

Compte rendu succinct de l'atelier participatif
Rédaction par Davis Pynnaert, Conseiller en Aménagement du Territoire

Présents

CCATM (15) : Jules D'Alvise, Président de la CCATM

Membres effectifs : Marie-Françoise Baudson, Frédéric Baelen, Philippe Caxton, Didier Cornet, Julien Dejemeppe, Isabelle Massart, Michel Martiradonna, Joseph Warzee

Membres suppléants : Benoît Mouton, Marc Remy, Patrick Dugardeyn, Sophie Coudou, Magali Deproost.

Consultatifs : André Bodson, David Pynnaert pour l'animation.

CLDR (18) : André Bodson, Bourgmestre, Pierre Monnoyer, Dominique Adam, Frédéric Baelen, Marie-Françoise Baudson, François-Xavier Carlier, Jules D'Alvise, Françoise Delstanche, Christian Dominique, Francis Fortemaison, Cécile Hancart, Anita Lepape, Dominique Moroni, Paulette Pierard, René Pynnaert, Annick Roland, Marc Remy, André Seumaye, Hanzel Van Muylder.

Administration communale de Floreffe :

Pierre Lemoine, Conseiller en environnement – Personne Relais ODR

FRW: Alain Domer, Murielle Pestiaux

Invités : Hélène Rilaerts (Bureau Buur) – Jonathan Reinders (Bureau Greisch)

Secrétaire : Vanessa Ory.

Excusés (3): Jean-Claude Dubuisson, Dominique Adam, Jean-Baptiste Van Achter

Objet : analyse de l'avant-projet de la phase 1 de l'aménagement du Centre de Floreffe

Lieu : Salle des fêtes de Floreffe.

Animation : André Bodson, Bourgmestre – David Pynnaert, Conseiller en environnement.
Présentation de l'avant-projet par le Bureau Buur et Greisch.

0) Introduction de la séance par Monsieur Bodson, Bourgmestre

Rappel : les Bureaux BUUR et GREISCH se chargent de la 1^{ère} phase du projet de rénovation du centre.

Place Roi Baudouin – rue Emile Romedenne et rue des Déportés

Monsieur Bodson, Bourgmestre et Président de la CLDR accueille les participants et rappelle l'ordre du jour :

La soirée se déroule en 2 temps :

- Présentation par le Bureau BUUR et Greisch des avancées du projet
- Temps d'échange autour des documents plans pour remarques, idées, aspects positifs, aspects négatifs

1) Aménagement du centre de Floreffe – Présentation par les Bureaux d'Etude

Après une brève introduction, Monsieur D'Alvise cède la parole à Madame Hélène Rillaerts et sollicite l'exposé des premières propositions des bureaux d'étude. Madame Rillaerts expose les grandes lignes de l'aménagement à l'ensemble des membres et propose que ces derniers se répartissent en trois groupes afin d'analyser plus finement l'avant-projet.

Les grandes lignes exposées se structurent autour des propositions suivantes :

- L'aménagement du centre est programmé en deux phases, la première allant du rond-point du coq wallon jusque la place Roi Baudouin, la seconde allant de la place vers le porche d'entrée de l'école du Séminaire.
- L'option directrice consiste à dessiner une courbe douce et bien marquée avec un profil continu entre les deux points clés du projet. La voirie sera traitée en asphalte tandis que les trottoirs seront en briques. Les places de stationnement, la voirie et le trottoir seront établis sur un même plan. Le revêtement en brique sera nuancé afin d'éviter l'aspect monochrome ou le caractère monolithique.
- Le travail de la Place a été programmé de façon différente afin de marquer la volonté d'y créer un espace de convivialité, tout en gardant à l'esprit l'axe de circulation prépondérant. Le revêtement de la place serait travaillé en pierre pour rendre ce caractère monumental. Les pierres aussi seraient nuancées dans les tons bruns (pavés sciés).
- Au niveau de la planification des délais, le début des travaux est programmé pour mars 2017 et la fin pour l'hiver 2017.

Le Président trouve dommage de ne pas voir la volonté de marquer le ruisseau qui traverse la place. Il est répondu qu'une solution graphique dans le revêtement a été envisagée en vue de montrer l'intérêt porté au ruisseau.

2) Temps d'échange autour des documents plans pour remarques, idées, aspects positifs, aspects négatifs

Les membres sont invités à se répartir autour des trois tables sur lesquels des plans A0 figurant le projet d'aménagement sont disposés. Il s'ensuit un débat duquel il ressort les remarques suivantes :

• Cheminements piétons

- Place Roi Baudouin : Il convient de tout mettre en œuvre afin d'intégrer les zones de recul des habitations à l'aménagement global.
- Le Cul-du-Ry : cette voirie devrait être établie en piétonnier au-delà de la zone d'accès à la maison médicale afin d'offrir un itinéraire convivial vers les espaces de stationnement périphériques. L'aménagement devrait être intégré à la phase 1 et pourrait comprendre au minimum un éclairage continu et l'aménagement de l'amorce de la rue à hauteur de la rue Hanse. Une signalisation spécifique est à mettre en place depuis les emplacements de parking. Dans un second temps, la voirie devrait être réaménagée de manière à renforcer le contact avec le Wéry et de sécuriser les berges.
- La mise à sens unique de la traversée de Floreffe risque d'engendrer une zone de dépose des élèves du Séminaires dans la rue du Vieux Moulin pour les parents désireux de repartir vers Namur. La sécurisation des cheminements piétons est alors indispensable.
- Rue des Déportés : Il conviendrait d'organiser une prise en charge des élèves depuis une zone de dépose qui serait organisée au niveau de la rue des Déportés.

• Cheminements cyclables

- La circulation des cyclistes doit être possible à contre sens des voiries à sens unique particulièrement en direction de l'école du Séminaire. L'aménagement d'un sens unique limité (SUL) doit se conformer aux règles de sécurité existante en Région wallonne.
- Pour l'aménagement des espaces cyclables, il convient de privilégier une bande suggérée colorée plutôt que des chevrons.

• Circulation automobile

- Place Roi Baudouin : Afin d'améliorer la lisibilité du cheminement pour les véhicules motorisés faut-il que la chaussée reste asphaltée jusqu'à l'approche du filet d'eau ? Ne faudrait-il pas inverser le changement de revêtement en faisant démarrer la pierre à hauteur de la boulangerie Robaux afin d'inciter l'automobiliste à modérer sa vitesse à l'approche d'un espace public partagé ? L'aménagement d'une légère différence de niveau peut-elle contribuer à renforcer cette perception de l'espace public ?
- Place Roi Baudouin : l'aménagement proposé et les variations de revêtement et notamment la forme du filet d'eau continu ne doit pas conduire les automobilistes à

l'assimiler à un sens giratoire. Une discontinuité ne doit-elle pas être établie aux endroits où les véhicules peuvent passer ?

- Place Roi Baudouin : l'aménagement proposé doit être lisible tant de jour que de nuit. Des éclairages LED sont-ils programmés afin de permettre aux automobilistes et piétons de garder une sécurité suffisante dans l'obscurité ?
 - Carrefour de la rue des Déportés et de la rue du Vieux Moulin : Un aménagement physique ne doit-il pas être proposé afin d'inciter les véhicules venant de Franière à emprunter la rue du Vieux Moulin dès lors que la circulation est limitée au sens contraire vers la place. Ne faut-il pas établir un îlot afin d'empêcher les véhicules de remonter à contre-sens ?
 - Carrefour de la rue Emile Romedenne et de la rue du Carmel : Ne faut-il pas changer les règles de priorité dans le carrefour afin de privilégier l'axe rond-point vers Carmel aux dépens de l'axe Place vers Gare. Un céder le passage pour les véhicules en provenance de la place Roi Baudouin permettrait de faciliter les mouvements de tourne à gauche des bus et véhicules cherchant à rejoindre la RN90. Par ailleurs, il permettrait de limiter le risque de remontée de files qui pourraient paralyser le giratoire du Coq wallon. Dans ce cas, est-ce que le rehaussement de voirie ne doit pas être établi au niveau de ce céder le passage ?
 - Rue Emile Romedenne : Aux abords de l'entrée du parking de la Maison communale ne faut-il pas prévoir un aménagement pour faciliter l'entrée des véhicules ?
 - Rue Célestin Thiry : La rue est difficilement praticable à double sens et devrait être mise à sens unique concomitamment au projet de phase 1. En mettant le sens unique dans le sens de la montée on réduit l'encombrement de la voiture devant la poste. Par contre si le sens unique est établi dans l'autre sens, il peut être limité à hauteur de la rue Chanoine Stevens afin de maintenir le double sens depuis et vers la RN90.
 - Rue Saint-Martin : Tel que configuré, l'accès à la rue Saint-Martin depuis la place Roi Baudouin est difficilement praticable compte tenu de la présence d'un arbre et de deux places de stationnement.
 - Carrefour de la rue Joseph Hanse et de la rue des Déportés : le projet n'émet pas de proposition concernant ce carrefour.
 - Place Roi Baudouin : Il conviendrait de programmer des emplacements spécifiques pour les motos (cfr charte FEDEMOT) notamment devant la banque Belfius.
 - Rue du Vieux Moulin : Une signalisation spécifique doit permettre d'éviter aux camions et véhicules lourds d'emprunter la rue du Vieux Moulin.
 - Rues Célestin Thiry et Saint-Martin : Les sens de circulation doivent être définis dans le cadre de la phase 1 afin d'éviter des problèmes de lisibilité des itinéraires et de trafic parasite.
- **Circulation des bus**
 - Arrêts de bus : Actuellement les arrêts de bus sont positionnés à hauteur de la banque BNP ce qui est intéressant en dehors de la période du marché hebdomadaire. Lors du marché, l'arrêt établi dans le sens Charleroi-Namur ne pourra plus être utilisé. Les arrêts ne peuvent-ils pas être déplacés à un endroit qui leurs permettraient de rester utilisables le jour du marché : Soit à hauteur des bulles à verre rue Joseph Hanse, soit rue Emile Romedenne au-delà du giratoire.
 - Giratoire du Coq : Il convient de vérifier que les angles de giration sont adaptés tant en entrée qu'en sortie dans ce rond-point.

- **Stationnement**

- Signalisation : la nouvelle configuration des zones de stationnement doit impérativement s'accompagner d'une réflexion en matière de signalisation des accès au centre de Floreffe depuis la RN90 (commerces, Ecole du Séminaire, Parkings extérieurs ...) afin d'orienter les visiteurs occasionnels vers la bonne porte d'entrée à Floreffe et vers les espaces de stationnement périphériques afin d'éviter un engorgement des places de stationnement centrales.
- Règlementation : Afin de garantir une utilité aux neuf places de stationnement programmées sur la place, il conviendrait d'y assurer la rotation des véhicules par la limitation de la durée du stationnement et le cas échéant d'y instaurer une zone bleue.
- La pose des pierres blanches permettant de délimiter les zones de stationnement doit être effectuée de manière à rendre non équivoque les zones de stationnement.
- Rue des Déportés, il existe une zone où l'espace public s'élargit. Ne serait-il pas judicieux d'y aménager une zone de stationnement en épi afin de compenser la diminution du nombre d'emplacements de stationnement sur la place ?
- A hauteur de la banque BNP Fortis, il convient d'aménager quelques places de stationnement. Actuellement les quelques places existantes sont fortement utilisées par les habitants.
- A hauteur du commissariat de police, il existe actuellement deux places réservées aux agents. Qu'en est-il dans le cadre de l'aménagement ? Ces places devraient être maintenues.

- **Personnes à Mobilité réduite**

- L'accès à la poste pour les PMR doit être amélioré. Est-il possible d'aménager des espaces de stationnement le long de la rue Célestin Thiry à hauteur de la pizzeria afin d'y aménager au minimum un emplacement PMR en lien avec l'accès existant à l'arrière de la Poste.
- Place Roi Baudouin : Il convient de programmer un emplacement sur la place avec largeur plus importante.

- **Trame verte et bleue**

- Place Roi Baudouin : la volonté de végétaliser la place doit se faire au moyen d'arbres dont la taille pourra être effectuée afin d'en limiter le développement. Un soin particulier devra être pris dans le choix des grilles d'alimentation en eau. Au Luxembourg, les arbres sont plantés dans des cages mobiles et les arbres y sont remplacés lorsqu'ils atteignent un développement trop important (jardins mobiles).
- Les filets d'eau seront-ils posés légèrement en-deçà du niveau des zones de cheminement afin de faciliter les écoulements d'eau ?
- Le projet ne propose pas une mise en valeur convaincante de la présence du ruisseau du Wéry sous la voirie.

- **Mobilier urbain**

- Place Roi Baudouin : Dans le cadre de l'aménagement d'un espace partagé sur la place, l'emplacement des arbres, des luminaires et du mobilier urbain doit être particulièrement bien étudié afin d'éviter des accidents en période nocturne. Un éclairage adapté doit être mis en œuvre.
- L'éclairage doit se faire exclusivement au moyen de la technologie LED.

- **Matériaux**
 - Le choix des briques doit être soigné afin de tenir compte des contraintes de gel et de résistance particulièrement dans les zones de stationnement. Le format doit être standard afin de garantir une facilité d'entretien et de réparation. Il convient d'éviter de poser des briques ayant une teinte trop rouge.

- **Réseaux techniques**
 - La pose de fibres optiques dans la traversée du projet doit être programmée partout où elle n'existe pas. Est-il possible de prévoir des gaines en attente afin d'éviter de rouvrir en cas de nécessité de renforcement du réseau ?
 - Il convient de vérifier que l'ensemble des habitations riveraines de la zone d'intervention est bien raccordé à l'égout. A défaut, il convient de programmer ces raccordements.

Chaque groupe identifie les trois remarques relatives à l'aménagement les plus importantes. Un porte-parole de chaque groupe effectue une restitution collective des remarques sélectionnées.

Le Président remercie les membres et clôture la séance.

Pour la CCATM

Le Président
J. D'Alvise

La Secrétaire,
V. Ory

Pour la CLDR

Bureau Régional ESEM,
Alain Domer,
Responsable

Murielle Pestiaux,
Agent Administratif